



République Centrafricaine

RAPPORT NARRATIF TRIMESTRIEL 3ÈME TRIMESTRE JUILLET A SEPTEMBRE 2017.

Pilier gouvernance

Code Atlas Project: 0082251-00087828

Fund : PNUD, ONUFEMMES, BPPS, INL, TOE SV-C, Japon, Danemark

**Projet d'appui à la lutte contre les violations des droits de
l'Homme et à la relance de la Justice en Centrafrique**



1. Description du projet.

Le présent rapport couvre la période de juillet à septembre 2017 et a pour objectif d'apporter à nos partenaires techniques et financiers les informations concernant les réalisations les plus importantes du projet conjoint durant le troisième semestre 2017.

Ces réalisations sont décrites de manière narrative dans les points relatifs aux activités réalisées par pilier. Les résultats sont également décrits de manière financière dans le cadre de résultats du document de projet.

Les objectifs principaux du projet conjoint sont de contribuer à la restauration de l'Etat de droit, favoriser la cohésion sociale et soutenir le processus de réconciliation nationale afin de construire une paix durable en République centrafricaine.

Les résultats / effets attendus sont les suivants : (1) le cadre de fonctionnement stratégique du système de justice est en place, y compris les mécanismes de lutte contre l'impunité, et il est capable de réagir immédiatement pour protéger la population. (2) La protection des personnes et des groupes vulnérables et leur accès à la justice ont été renforcés par la relance des fonctions essentielles du système de justice pénale. (3) La police et la gendarmerie sont progressivement en mesure de fournir une protection dans les régions sensibles. 4) Les cas de violence sexuelle et basées sur le genre font l'objet d'un suivi et les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre bénéficient d'une assistance appropriée. (5) Les conflits et le manque de sécurité dans les régions opérationnelles sensibles sont progressivement gérés au moyen de mécanismes de protection des droits et de modes de résolution des conflits communautaires.

Le projet conjoint MINUSCA PNUD ONU FEMMES d'appui à la relance de la justice et à la lutte contre les violations des droits de l'Homme (ci-après « projet conjoint ») s'inscrit dans les appuis du Bureau Pays du PNUD, de la MINUSCA et de ONU FEMMES à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA), document cadre de développement du pays notamment en matière d'Etat de droit et mis en œuvre par les trois agences onusiennes dans l'esprit du mécanisme de coordination dans le domaine de l'Etat de droit « Global Focal Points on rule of law ».

2. Résultats attendus du projet

2.1. Activités prévues pour le trimestre :

Durant le troisième trimestre 2017, les activités relatives aux 5 résultats du document de projet ont été planifiées et programmées conformément au plan de travail (PTA 2017) tel que finalisé et approuvé lors de la réunion du Comité de

Pilotage le 24 février 2017, sous la présidence du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération avec la participation de la Ministre des Affaires Sociales et de la Réconciliation nationale, et en présence de tous les partenaires et bailleurs du projet et de représentants des ministères clés.

Le plan de travail signé est annexé au présent rapport.

2.2. Activités effectivement mises en œuvre

Résultat 1 : Le cadre stratégique et opérationnel de la justice assorti des mécanismes de lutte contre l'impunité est mis en place pour une réponse immédiate aux besoins de protection des populations.

Les **études de perception** des populations sur les questions de sécurité, justice et cohésion sociale se sont poursuivies avec la collaboration technique de la « Harvard Humanitarian Initiative » (HHI). Durant la période couverte par le présent rapport, le plan de mise en œuvre révisé du sondage a été produit, un rapport d'avancement des activités a été produit et le premier sondage a été finalisé. Au total 6295 entrevues individuelles ont été réalisées, soit 96% des entrevues planifiées. Le premier rapport devrait être disponible durant le dernier trimestre 2017.

Toujours avec la collaboration technique de HHI, la récolte des statistiques judiciaires par les points focaux s'est poursuivie au cours du trimestre dans les juridictions pilotes à Bangui et Bimbo.

En ce qui concerne **l'aide légale**, le comité chargé d'examiner l'avant-projet de loi sur l'assistance judiciaire et juridictionnelle, mis en place par arrêté ministériel du 4 octobre 2016 a présenté et validé un avant-projet de loi au cours d'un atelier le 4 août 2017. La version finale de l'avant-projet a été remise le 25 août au Ministre de la justice au cours d'une cérémonie officielle. Par ailleurs, la stratégie nationale d'aide légale a été finalisée et remise au Ministre de la Justice le 28 juillet. Comme pour la stratégie de protection des victimes, le document validé contient un calendrier et un plan de mise en œuvre pour rendre effective l'aide légale en RCA. L'absence de cadre régulateur pour l'aide légale est d'ailleurs identifiée comme un des points de blocages qui ralentissent la préparation des sessions criminelles et la représentation des accusés et des victimes lors du procès criminel.

Résultat 2 : La protection des personnes et groupes vulnérables et leur accès à la justice sont renforcés à travers le redémarrage des fonctions essentielles de la chaîne pénale.

Après les ateliers de discussion des 27 et 28 juin présentant la **stratégie de protection des victimes et des témoins** collaborant avec les juridictions ordinaires, la Cour Pénale Spéciale et la future Commission Vérité,

Justice, Réparations et Réconciliation, ce trimestre a été consacré à la consolidation des recommandations dudit atelier et ainsi à la finalisation du document stratégique en date du 5 septembre. La stratégie finalisée propose des mécanismes et mesures appropriés pour assurer la protection des victimes. Un plan de mise en œuvre, un calendrier et une estimation des coûts sont inclus dans le rapport.

Dans le cadre de son soutien à l'amélioration des performances des juridictions de droit commun et de la Cour pénale spéciale, le projet conjoint a contribué à l'appui aux autorités centrafricaines pour la mise en place d'un **système moderne de gestion des pièces à conviction**. Un consultant international a été recruté sur les fonds programmatiques de la MINUSCA, a effectué une mission du 22 juin au 19 août 2017 afin de, entre autres tâches, faire un diagnostic des modes existants de réception, de transmission, d'enregistrement, de classement, de conservation et de suivi des pièces à conviction et proposer un mode de classification et d'encodage des pièces à conviction et objets saisis permettant une bonne conservation. Un travail sur les textes légaux a également été effectué. Deux sessions de formation des greffiers et secrétaires de parquet sur la gestion des pièces à conviction a eu lieu du 8 au 16 août avec l'appui du projet conjoint. 37 participants dont 30 hommes et 7 femmes ont assisté à la formation qui a eu lieu à Bangui. Il est également prévu, dans une seconde phase, l'équipement d'une salle des scellés pilote du tribunal de grande instance de Bangui pour accueillir les pièces à conviction. Une seconde phase de formation est prévue afin d'assurer aux 37 personnes formées, une formation pratique des nouveaux équipements de la salle de scellés.

En ce qui concerne l'appui aux institutions judiciaires, le projet a continué à appuyer les Cours d'appel de Bangui et de Bouar dans les préparatifs des sessions criminelles. Deux missions du 11 au 22 juillet ont été organisées et une remise de matériel (ordinateurs, fournitures de bureau et générateurs), a été effectuée à Bouar le 12 juillet en présence du bailleur INL. Le projet a également soutenu une mission de l'Inspection Générales des services judiciaires du 21 au 25 septembre pour identifier les difficultés qui empêchaient les sessions criminelles de se tenir. Pour rappel, il n'y a pas eu de session criminelle organisée à Bouar depuis 2010.

Une réunion tenue à Bangui le 28 septembre avec le Président de la Cour d'Appel de Bouar a permis également de fixer les dates des assises criminelles.

Enfin, du 31 juillet au 5 août, une mission de suivi a également eu lieu à Bambari afin d'évaluer l'état des mobiliers livrés par le projet en 2016 et procéder à la remise de nouveaux équipements à la Cour d'appel de Bambari en préparation des sessions criminelles.

En ce qui concerne **l'appui aux institutions pénitentiaires**, durant le trimestre écoulé, les travaux se sont poursuivis dans les maisons d'arrêt de Bossembele et de Bimbo. Une cérémonie officielle de fin de travaux a eu lieu le 26 août à Bossembele et le 13 septembre à Bimbo. Une remise officielle de matériels

et équipements au Ministre de la justice (lits, draps, matériels de cuisine) a également eu lieu le 14 juillet en présence du Ministre de la Justice.

Les réunions de préparation du **recrutement des élèves pénitentiaires**, débuté depuis le 9 août avec le Ministère de la Justice et l'ENAM, se sont poursuivies chaque semaine. Les conditions d'organisation du concours ont été définies et les dates provisoires des missions de préparation ont été arrêtées.

En termes de **formation**, le projet conjoint a également appuyé et contribué à la formation de 40 journalistes à Bangui les 4 et 5 juillet sur la couverture médiatique des procédures judiciaires.

Résultat 3 : La police et la gendarmerie fournissent progressivement des services de protection dans les sites sensibles.

Le centre de maintenance des véhicules (pour la police et gendarmerie) a été réhabilité et équipé avec pour objectif d'assurer la pérennité du parc automobile de ces institutions et leur permettre d'intervenir rapidement et assurer plus efficacement la sécurité de la population. Le 26 juillet 2017, une cérémonie de remise du centre de maintenance s'est déroulée sous le patronage du Directeur du Cabinet du Ministère de l'Intérieur, de la sécurité publique et de l'administration territoriale, et des Directeurs généraux de la Police et de la Gendarmerie. Les techniciens stagiaires, formés grâce à l'appui du projet du 9 mai au 18 août, ont pu faire des démonstrations sur les nouveaux appareils et équipements livrés au centre de maintenance. Vingt policiers et 20 gendarmes répartis sur six ateliers : menuiserie, mécanique, électricité, soudure, peinture et pneumatique, ont pris part et réussi la formation technique.

Les **unités de Police Judiciaire ont été renforcées** avec pour objectif de les doter du minimum d'outils nécessaires pour mener à bien leurs missions. Après avoir finalisé et fait valider les plans de réhabilitation par le Directeur Général de la Police Centrafricaine, la première phase des travaux a été lancée le 21 septembre 2017 pour une durée de trois mois. Le bâtiment principal sera occupé temporairement par les OPJ de la CPS. L'annexe et le nouveau bâtiment (2ème phase) sont destinés aux services ordinaires du Commissariat Central et à la Direction de la Sécurité et de l'Ordre Public.

Des meubles, des équipements informatiques et des fournitures de bureau ont été livrés à la DSPJ et la SRI. Un lot 5000 fiches (3 types différents) de prise d'empreintes digitales a également été livré à la DSPJ. Une première partie du matériel pour la police technique et scientifique (PTS) a été réceptionnée. Une vérification avec les experts UNPOL de la conformité de ce matériel avec les spécifications demandées a montré que les lampes (petit modèle) ne sont pas conformes. Le reste du matériel devrait être livré dans le dernier trimestre de l'année.

Afin d'assainir les effectifs de la Police et de la Gendarmerie, de mieux planifier le renforcement de capacités des éléments et de contrôler leur redéploiement et leur présence sur le terrain, **les services des ressources humaines ont été appuyés.** Suite à la signature de l'arrêté interministériel le 23 mars 2017 portant création d'un comité de vérification des effectifs de la police centrafricaine et de la gendarmerie nationale, ledit comité a tenu sa première réunion le 12 juillet 2017 au Ministère de l'Intérieur. Cette réunion a permis de lancer les travaux du sous-comité technique le 18 septembre dans un local sécurisé du centre de maintenance du Ministère (Camp Izamo). Le sous-comité est constitué de 8 policiers, 8 gendarmes, 2 membres du Ministère de la Défense (RH) et 9 UNPOL et se réunit quotidiennement. Les informations tirées de la base de données des ressources humaines ont été envoyées à la Division des Droits de l'Homme pour vérifier l'implication éventuelle des éléments de la Police et de la Gendarmerie dans des graves violations des Droits de l'Homme.

Pour renforcer le contrôle du bon fonctionnement des unités de police et de gendarmerie sur tout le territoire, y compris la présence des éléments et la bonne utilisation du matériel et des moyens roulants, et d'autre part, de promouvoir l'éthique et la déontologie dans les deux institutions, **les inspections centrales de la Police et de la Gendarmerie ont été renforcées.** Des meubles, des équipements informatiques et des fournitures de bureau ont été livrés aux deux inspections centrales et un programme de contrôle dans les unités de Police et de Gendarmerie à Bangui et ses environs a été élaboré avec les inspecteurs centraux. Son exécution est prévue au dernier trimestre 2017.

Les écoles de Police et de Gendarmerie ont été renforcées. Les travaux de réhabilitation des pistes d'obstacles dans les deux écoles ont commencé au mois de septembre et **les travaux de réhabilitation de l'Ecole de de Gendarmerie** (1ère phase) a commencé le 23 août pour une durée de 3 mois. Les meubles et fournitures de bureau ont été livrés à l'école de Police. Un générateur d'électricité y a également été installé, et le raccordement de toute l'école au réseau électricité fait. **Un atelier a été organisé avec le MISPAT**, du 31 juillet au 18 août 2017, à l'ENAM, avec la participation de 25 formateurs policiers et 25 formateurs gendarmes. 10 UNPOL ont animé 7 groupes de travail dans plusieurs domaines dont self défense, police judiciaire, police administrative, matières techniques et spécifiques. Cet atelier a permis d'outiller les formateurs locaux des FSI (Police et Gendarmerie) impliqués dans la formation initiale afin d'assurer une formation de qualité à la hauteur des attentes de la population centrafricaine, dans le respect de la loi et des normes internationales.

La création de l'Ecole Supérieure des Forces de Sécurité Intérieure (ES-FSI) a été appuyée et l'école a reçu des meubles, des équipements informatiques et des fournitures de bureau. Ce matériel est actuellement stocké dans les locaux du projet conjoint en attente d'être livré dès que l'école sera officiellement créée et ses éléments nommés. Le projet continue à faire un plaidoyer auprès du Ministre de l'Intérieur, Chargé de la Sécurité Publique pour accélérer la signature du décret par le Président de la République.

Les capacités des acteurs de sécurité communautaire et les membres des CLS ont été renforcées. Un expert en police de proximité du PNUD Tunisie a été déployé du 17 juillet au 16 août 2017 pour assister l'installation des deux comités locaux de sécurité pilotes et la mise en œuvre des activités dans les 2ème et 6ème arrondissement de Bangui. Après une série de consultations et de réunions sur place dans les mairies de ces deux arrondissements, un atelier d'élaboration des diagnostics locaux de sécurité a été organisé le 4 août 2017 avec les comités des deux arrondissements, a ainsi qu'une formation au profit de 35 membres des FSI et des acteurs locaux en sécurité communautaire les 9 et 10 août 2017 à Bangui. Cette formation avait pour objectif d'identifier les priorités en matière de sécurité locale.

Toujours dans le cadre des activités de renforcement des activités des forces de sécurité, le projet conjoint travaille avec les points focaux de la Direction Générale de la Police Centrafricaine au développement de **l'organigramme d'un commissariat pilote de police en RCA** avec pour objectif de mieux répondre aux besoins en sécurité de la population et particulièrement les conditions d'accueil et d'information.

Résultat 5 : Les conflits et l'insécurité dans les sites sensibles d'intervention sont progressivement gérés à travers des mécanismes de protection des droits et modes communautaires de règlement de litiges.

La **clinique juridique** de Bossangoa, officiellement lancée le 22 juin, a effectivement démarré ses activités en juillet. Les activités des cliniques de Bangui, Mpoko et Bria se poursuivent. Au-delà des actions de sensibilisation et mobilisation communautaires, des activités d'accueil, d'écoute et d'orientation juridiques de la population sont organisées. Eu égard aux difficultés de rapportage des cliniques juridiques, des séances de mentoring et de training ont été organisées à l'attention de leur personnel. A partir du quatrième trimestre 2017, les cliniques devraient disposer des outils et des capacités nécessaires pour rapporter de manière plus précise et uniforme sur le nombre de cas traités et les suites accordées.

Les capacités des organisations de la société civile (OSC) en suivi et rapportage des droits de l'homme ont été renforcées afin de leur permettre d'effectuer des missions de suivi et rapportage des violations des droits de l'homme sur le terrain, particulièrement faites par la Police et la Gendarmerie. Une formation en monitoring des droits de l'homme à l'intention des OSC de Bangui a été organisée du 27 au 29 septembre 2017. Vingt-cinq participants des OSC et des étudiants diplômés de la faculté de droit de Bangui, dont 7 femmes, avec différents niveaux d'expérience, ont pris part à cette formation. Un réseau d'OSC a été créé à la suite de la formation et des missions de monitoring des lieux de détention à Bangui et ses environs sont prévues d'octobre à décembre pour mettre en pratique le savoir acquis.

Une mission de **recherche-action en justice informelle** a été organisée avec pour objectif de produire une étude analytique et dynamique sur les relations entre les acteurs de justice informelle en Centrafrique. Une consultante experte en justice informelle a été déployée du 25 août au 15 septembre 2017. Huit discussions « focus groupe » ont été organisées avec des chefs de quartiers, responsables religieux (focus groupe organisé à la FATEB pour le réseau confessionnel protestant et au PK5 pour le réseau confessionnel musulman), et les autres acteurs communautaires dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Bangui. Une mission de recherche à Bouar a également été effectuée.

3. Différences entre les activités telles que programmés et réalisées.

En ce qui concerne la justice, le processus d'élaboration du Plan sectoriel du Ministère de la Justice n'a pu être lancé au cours du trimestre et d'autres rencontres sont envisagées afin de permettre au Ministère de mieux cerner la thématique et s'approprier la nécessité d'un tel plan.

Un retard important a été pris dans les préparatifs des sessions criminelles particulièrement celle de Bouar qui devait commencer en août 2017. Les deux décès successifs de magistrats, les difficultés quant à la mise en état des dossiers judiciaires mais aussi l'absence d'indemnités pour les avocats ont participé à ralentir considérablement le processus. Les sessions de Bouar et de Bangui devront donc commencer dans le courant du 4^{ème} trimestre

Dans le cadre de l'appui aux forces de sécurité, la formation des unités spécialisées de la Police et de la Gendarmerie a été reportée au dernier trimestre 2017 en raison de la non-disponibilité des formateurs et des participants. L'installation des lignes vertes dans les inspections centrales est toujours bloquée au niveau de l'Agence des Radios et Télécommunication qui doit accorder et identifier les lignes. Des discussions avec le Ministère de l'Intérieur sont en cours pour débloquer la situation.

Un manque d'appropriation et d'implication des services des inspections générales n'a pas permis la finalisation des chartes de bonne conduite. Des retards importants dans la livraison des uniformes des FSI sont à déplorer. Des modifications demandées et ajouts sur la tenue des services (tenues d'intervention et casquettes) ont participé au retard. Un peu plus de trois mois furent nécessaires pour la validation des nouveaux échantillons.

4. Autres activités non programmatiques mise en œuvre durant le trimestre.

Les termes de référence de la conférence régionale sur les ALPC (armes légères et de petits calibres) ont été élaborés et présentés aux partenaires nationaux (Coordination DDR-RSS-RN) et internationaux (UNMAS et RSS). Des discussions avec les partenaires techniques et financiers devront être menées pour assurer le financement de cette activité.

Dans le cadre de la réouverture du commissariat du 3^{ème} arrondissement, une séance de sensibilisation et d'information a été organisée le 30 septembre à la mairie du 3^{ème} arrondissement, en présence du Directeur général adjoint de la police, du directeur de la sécurité publique et directeur des études de la police centrafricaine, du conseiller du Maire, des représentants de la société civile, des chefs des quartiers et de la Joint Task Force Bangui.

5. Difficultés majeures, risques, problèmes et solutions proposées.

Pour le secteur sécurité, l'organisation et l'appui logistique de la formation des unités spécialisées fut complexe. La formation fut reportée à plusieurs reprises. Au premier trimestre, l'école de police ne permettait pas un régime d'internat, en raison de réhabilitations en cours et manque d'équipement. Ensuite, les participants sont partis en détachement à Bambari et les formateurs n'étaient plus disponibles pour une formation de 8 semaines comme prévu, en raison des rotations des FPU. Après concertation au sein des partenaires du projet conjoint, le régime d'internat a été abandonné et le temps de la formation ramené de 8 à 6 semaines.

Avec le projet RESEJEP (Union Européenne), la coordination sur l'appui apporté aux ressources humaines de la police et de la gendarmerie s'est avérée difficile. De multiples réunions bilatérales au niveau technique sur les points spécifiques ont permis d'améliorer la communication et de favoriser une approche globale plus concertée. Des réunions mensuelles sont dorénavant programmées.

Au niveau de l'appui à la justice, la difficile implication des magistrats dans la préparation des assises criminelles a entraîné des retards importants tant à Bouar qu'à Bangui. Une mission de l'Inspecteur Général des services judiciaires a été appuyée afin de tenter d'identifier les blocages et appuyer les magistrats de la Cour d'appel de Bouar dans la préparation des dossiers. Le manque d'accord entre le Ministère de la Justice et le Barreau à propos de la commission d'office des avocats fut également une difficulté dans le cadre de cet appui.

Un plaidoyer important auprès du Barreau, du Ministère et la Cour d'appel ont finalement permis de trouver un compromis sur le montant des indemnités mais aussi sur la nécessité d'une réglementation spécifique de la commission d'office. Un projet de décret rédigé par les avocats avec l'appui du projet a été déposé au ministère de la justice.

En ce qui concerne les études de perception, un retard a été pris sur le calendrier dû principalement à l'insécurité et aux attaques des équipes d'enquêteurs mais aussi à des difficultés logistiques rencontrées par les enquêteurs. Des pillages, agressions, accidents de moto, manque d'électricité, difficultés de connexion internet pour le transfert de données au serveur ainsi que l'insécurité ont conduit à abandonner 4 des 16 préfectures d'enquête originellement sélectionnées. Une solution a été trouvée avec les bureaux de terrain de la MINUSCA qui facilitera qui donnera accès à sa connexion internet pour la suite des sondages.

Avec les cliniques juridiques, des difficultés de rapportage adéquat et dans le temps de la part des partenaires gestionnaires ont été constatés, ce qui n'a pas permis au projet de fournir des données chiffrées pour le trimestre en cours. Des séances de mentoring et renforcement des capacités de ces partenaires ont été régulièrement organisées à leur intention en vue de renforcer leurs capacités et de permettre de rattraper le retard accumulé en termes de rapportage pour le rapport annuel.

6. Décaissement financier.

Fonds avancés pour le trimestre

	BUDGET ALLOCATED	BUDGET USED	DELIVERY RATE
Advanced funds	5,566,487.00 USD	3,327,566.29 USD	59,78%

En annexe, le rapport financier.